

**Compte rendu du conseil communautaire du
mardi 18 octobre 2016
Affiché le 20 octobre 2016**

En exercice :	42
Présents :	34
Votants :	40

Les membres de la communauté de communes « Eure Madrie Seine », légalement convoqués, le 12 octobre 2016, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil communautaire, 21 rue de Tournebut à Aubevoye, sous la présidence de madame Catherine MEULIEN, le 18 octobre 2016 à 19h30. Le secrétaire de séance était Monsieur LE FUR.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

N°101/2016 : D'accepter le remboursement par SMACL ASSURANCES de la somme de 20 612.38 euros. Ce remboursement correspond aux frais d'indemnité suite à l'incendie du tracteur immatriculé BR-684-TF.

N°102/2016 : De conclure une convention d'offre de concours entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS), la commune de Saint Etienne sous Bailleul et Madame PROUX/Monsieur MARTINEZ-RUIZ. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre de l'offre de concours et les engagements respectifs des parties concernant l'extension du réseau public d'eau potable pour desservir la parcelle cadastrée n° ZD04 située sur la commune de Saint Etienne sous Bailleul. Les travaux réalisés consistent en la pose d'une canalisation d'eau potable au niveau de la rue de la Vallée. Ils seront réalisés par l'entreprise ACMTP pour un coût estimatif de 14 172,00 €.

Mme Proux et Mr Martinez-Ruiz s'engagent à prendre en charge financièrement l'intégralité des travaux d'extension du réseau d'eau potable en domaine public et verser sous forme d'une offre de concours une somme forfaitaire de 14 172 € TTC, à réception de deux titres de recette émis par la Commune.

Mme Proux et Mr Martinez-Ruiz s'engagent à réaliser ses travaux de branchement dans les meilleurs délais, suite à la réception des travaux.

La présente convention prendra effet à sa notification par la commune à Mme Proux et Mr Martinez-Ruiz. La commune adressera parallèlement une copie de la notification à la CCEMS avec une copie du récépissé du recommandé.

N°103/2016 : De conclure avec la société AUXILIAIRE DE TRAVAUX un marché de travaux pour le dévoiement de canalisation d'eau potable sur la RD 316-RD 75 à Saint Aubin sur Gaillon pour un montant de 49 965 € HT.

N°104/2016 : De conclure avec la société COLAS AGENCE VAL DE REUIL un marché de travaux pour l'aménagement d'une voie nouvelle avec aire de retournement poids lourds à la Zac des Houssières et des Champs Chouette II à Saint Aubin sur Gaillon – lot n°1 : terrassement/voirie/assainissement pour un montant de 124 677.44 € HT.

N°105/2016 : De conclure avec la société COLAS AGENCE VAL DE REUIL un marché de travaux pour l'aménagement d'une voie nouvelle avec aire de retournement poids lourds à la Zac des Houssières et des Champs Chouette II à Saint Aubin sur Gaillon – lot n°2 : réseaux divers pour un montant de 27 156.70 € HT.

N°106/2016 : De conclure avec la société PAYSAGES ADELINÉ CREATION un marché de travaux pour l'aménagement d'une voie nouvelle avec aire de retournement poids lourds à la Zac des Houssières et des Champs Chouette II à Saint Aubin sur Gaillon – lot n°3 : espaces verts pour un montant de 6 255.67 € HT.

N°107/2016 : De conclure avec la société A3SN un marché de travaux pour l'aménagement d'une voie nouvelle avec aire de retournement poids lourds à la Zac des Houssières et des Champs Chouette II à Saint Aubin sur Gaillon – lot n°4 : contrôles pour un montant de 2 120 € HT.

N°108/2016 : De conclure avec la société DELHCOR un avenant n°1 au marché de travaux pour la mise en sécurité du gymnase Malraux à Gaillon – lot 1 démolition/gros œuvre/couverture/platerie/ peinture pour un montant de :

Total du marché : 35 835 € HT

Avenant n°1 : 500 € HT

Nouveau total du marché : 36 335 € HT

Cet avenant a pour objet la dépose de la grille de ventilation en partie haute dans la salle de gymnastique.

N°109/2016 : De conclure une convention de mandat relative au transport de scolaires sur services réguliers publics non urbains entre la Département de l'Eure, organisateur de premier rang et la communauté de communes EURE MADRIE SEINE.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions juridiques et financières dans lesquelles le Département autorise les collectivités locales, établissements scolaires et associations à se substituer au Département pour l'encaissement et la distribution des titres de transports sur lignes régulières, en spécifiant leurs aires de compétences et leurs missions.

Le Département diffuse les demandes d'inscription au transport scolaire auprès des établissements scolaires. L'imprimé est ensuite transmis par les familles à la CCEMS.

Lorsque la CCEMS a validé l'inscription, elle transmet l'ensemble des documents au Conseil Départemental qui instruit la demande.

Le Département percevra la participation des familles. Il sera procédé à la délivrance des cartes scolaires par le Département.

N°110/2016 : Annule et remplace la décision n°105/2016.

De conclure avec la société ACMTP un marché de travaux pour l'aménagement d'une voie nouvelle avec aire de retournement poids lourds à la Zac des Houssières et des Champs Chouette II à Saint Aubin sur Gaillon – lot n°2 : réseaux divers pour un montant de 27 156.70 € HT.

N°111/2016 : De conclure avec la société MISSENERD/EAU AIR SYSTEME un avenant n°3 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 13 – plomberie/génie climatique/traitement d'eau pour un montant de :

- Montant initial du marché: 1 145 000 € HT

- Montant avenant n°1 : 2 705 € HT

- Montant avenant n°2 : 450 € HT

-Montant avenant n°3 : 317.46 € HT

- Montant TOTAL : 1 148 517.46 € HT

Cet avenant a pour objet la fourniture et mise en place siphon de parcours et la modification réseau EU et raccordement.

N°112/2016 : De conclure avec la société CARELEC un avenant n°3 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 12 – électricité pour un montant de :

-Montant total: 58 000 € HT

-Montant avenant n°1 : 6 251.94 € HT

-Montant avenant n°2 : 1 912.82€

-Montant avenant n°3 : 425 € HT

-Montant total : 66 589.76 € HT

Cet avenant a pour objet l'alimentation du volet roulant.

N°113/2016 : De conclure avec la société T2C un avenant n°5 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 1 – gros œuvre et VRD pour un montant de :

-Montant initial: 719 691.89 € HT

-Montant avenant n°1 : 6 863.49 € HT

-Montant avenant n°2 : 81 592.65 € HT

-Montant avenant n°3 : 1 700 € HT

-Montant avenant n°4 : 9 439.36 € HT

-Montant avenant n°5 : 1 711.20 € HT :

-Montant TOTAL : 820 998.59 € HT

Cet avenant a pour objet la création d'un avaloir dans les vestiaires femmes au 1^{er} étage.

N°114/2016 : De conclure avec la société COLAS AGENCE VAL DE REUIL un marché de travaux pour la création d'une voirie de desserte vers la zone d'activités du Trou à Crillon à Courcelles sur Seine – lot n°1 : terrassement/voirie/assainissement pour un montant de 359 128.20 € HT.

N°115/2016 : De conclure avec la société ACMTP un marché de travaux pour la création d'une voirie de desserte vers la zone d'activités du Trou à Crillon à Courcelles sur Seine – lot n°2 : réseaux divers pour un montant de 236 491 € HT.

N°116/2016 : De conclure avec la société A3SN un marché de travaux pour la création d'une voirie de desserte vers la zone d'activités du Trou à Crillon à Courcelles sur Seine – lot n°3 : contrôles pour un montant de 7 902.00 € HT.

N°117/2016 : De conclure avec la société PAYSAGES ADELINÉ CREATION un marché de travaux pour la création d'une voirie de desserte vers la zone d'activités du Trou à Crillon à Courcelles sur Seine – lot n°4 : espaces verts pour un montant de 26 040.38 € HT.

N°118/2016 : De conclure avec la société PAYSAGES ADELINÉ CREATION un avenant n°4 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 15 – clôtures/espaces verts pour un montant de :

Montant total : 125 469.96 € HT

Montant avenant n°1 : - 5486.95 € HT

Montant avenant n°2 : 15 856.29 € HT

Montant avenant n°3 : 15 589.17€ HT

Montant avenant n°4 : 2 280 € HT

Nouveau montant total : 153 708.47 € HT

Cet avenant a pour objet le fauchage et le ramassage de l'ancien gazon sur une surface de 1400 m² ainsi que l'engazonnement de cette zone.

N°119/2016 : De conclure une convention entre la commune du Val d'Hazey et la communauté de communes EURE MADRIE SEINE.

Cette convention a pour objet l'enlèvement des tags sur les murs de la commune.

La commune s'engage à une participation forfaitaire de 258.73 €/la journée.

La convention est conclue à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2016.

N°120/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CEMS) et le Département de l'Eure.

La convention a pour objet de fixer les conditions administratives et techniques dans le cadre de la pose d'une grille anti-embâcles sur l'ouvrage n°6015D1803 situé sur la RD 6015 afin de protéger les habitations situées en aval en cas de pluies importantes.

La CCEMS souhaite bénéficier de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette délégation de maîtrise d'ouvrage s'accompagne également d'une autorisation d'occupation du domaine public routier départemental pour la réalisation de cet aménagement qui sera fixé sur les murs en aile de l'ouvrage, en contrebas de la chaussée.

N°121/2016 : De modifier, à compter du 15 octobre 2016, l'article 8 de la décision n°02-2009 comme suit : «l'encaissement des produits se fera par les moyens de paiement suivant :Espèce, chèques, coupons sports, chèques vacances, prélèvements, mandats, cartes bleues».

N°122/2016 : De conclure avec la société MAGNIEZ sise au 1 rue de la ferme – 27180 CLAVILLE - un marché de travaux la démolition des bâtiments d'exploitation aux abords des forages de Gaillon pour un montant de 25 000 € HT.

N°123/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CEMS) et GRDF.

La convention a pour objet de définir les conditions partenariales, financières et techniques dans lesquelles les parties conviennent de coopérer pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement les houssières à Saint Aubin sur Gaillon.

N°124/2016 : De conclure avec la société JOLY un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 3 – couverture/Etanchéité pour un montant de :

-Montant initial : 66 000 € HT

-Montant avenant n°1 : - 8 139.67 € HT

-Montant avenant n°2 : 3183.93 € HT

-Montant TOTAL : 61 044.26 € HT

Cet avenant a pour objet l'étanchéité de la dalle béton avec un complexe d'étanchéité autoprotégée avec isolant à souffler

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 28 juin 2016.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DU SETOM DE L'EURE - PROJET D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'EURE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPTÉ VEXIN SEINE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ANDELYS ET DE SES ENVIRONS

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de valider le principe de l'adhésion (ré-adhésion) de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, de la Communauté de Communes Epte Vexin Seine et de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs, pour la partie du territoire CAPE et CCEVS.

APPROUVE le lancement de la procédure ad hoc.

3. EVOLUTION DU PERIMETRE DU SETOM DE L'EURE - PROJET D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DU GRAND EVREUX AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE NORMANDE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de valider le principe de l'adhésion (ré-adhésion) de la communauté d'agglomération issue de la fusion du Grand Evreux Agglomération et de la Communauté de communes La Porte Normande.

APPROUVE le lancement de la procédure ad hoc.

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SETOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la modification des statuts.

5. SYGOM - PROJET DE RE-ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE LA CAPE, DE LA CCEVS ET DE LA CCAE, POUR LE PERIMETRE DE LA CCAE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de valider le principe de l'adhésion (ré-adhésion) de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, de la Communauté de Communes Epte Vexin Seine et de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs, pour la partie du territoire de la CCAE.

APPROUVE le lancement de la procédure ad hoc.

6. MODIFICATION DES STATUTS DU SYGOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la modification des statuts.

7. ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS A SAINT AUBIN SUR GAILLON CADASTRE SECTION ZL N° 163P APPARTENANT A M. MICHEL FRESNE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section ZL n° 163p d'une contenance totale d'environ 4ha 50a 00ca, moyennant le prix de 3 € le en valeur libre,

AUTORISE la Présidente à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre Monsieur Michel FRESNE, propriétaire, et la Communauté de Communes Eure Madrie Seine ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

HABILITE la SCP de Maîtres Lecoup-Blot, Chartier-Brasset, Chenot notaires à la Croix Saint Leufroy Clé Vallée d'Eure à rédiger l'acte de cession, étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses et les recettes au budget 2016.

8. CESSION CCEMS – SOCIETE RECTOR LESAGE REPRESENTEE PAR M. LAPLANTE PARCELLE A N° 413P D'ENVIRON 29 591 M² DE LA Z.A. LE TROU A CRILLON A COURCELLES SUR SEINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de céder à la société RECTOR LESAGE, représentée par Monsieur LAPLANTE, ou toute autre dénomination future de la même personne morale ou tout(s) crédit(s) bailleur(s) qui s'y substituerait(ent), le lot 3 de la ZA « le trou à crillon » à Courcelles sur seine cadastré section A n° 413p d'environ 29 591 m² moyennant le prix de 18 € H.T. le m², auquel il faut ajouter la T.V.A. au taux en vigueur, sous réserve de la régularisation de la vente dans les 6 mois qui suivent, soit avant le 30 avril 2017.

AUTORISE la Présidente à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre la Communauté de Communes Eure Madrie Seine et la société RECTOR LESAGE représentée par Monsieur LAPLANTE, ou toute autre dénomination future de la même personne morale ou tout(s) crédit(s) bailleur(s) qui s'y substituerait(ent) - ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

HABILITE la SCP Maître BUDRY DAGUET ROY, notaires aux Andelys, à établir l'acte de cession, avec le concours du notaire de l'acquéreur, Maître Luc EHRET, notaire à Mulhouse, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à inscrire la recette au budget communautaire 2016 au compte 70151 – terrains aménagés,

S'ENGAGE à produire au service des impôts la déclaration de T.V.A. correspondante.

9. LOTISSEMENT D'ACTIVITES « LE TROU A CRILLON » A COURCELLES SUR SEINE - SIGNATURE DES COMPROMIS DE VENTE ET PROMESSES DE VENTE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le prix de cession du lotissement « Le trou à crillon » sur la commune de Courcelles sur Seine, fixé à 18 €/m²,

AUTORISE la Présidente à signer les compromis de vente et les promesses unilatérales de vente et toutes les pièces afférentes nécessaires, ainsi que les avenants éventuels à intervenir,

DIT que la SCP de Maîtres Budry, Daguet, Roy, notaires aux Andelys, sera chargé de réaliser les actes nécessaires, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

S'ENGAGE à inscrire la recette au budget communautaire annexe zones économiques, au compte 70151 – terrains à aménager

S'ENGAGE à produire au service des impôts la déclaration de T.V.A. correspondante.

10. DECISION MODIFICATIVE N°4 POUR LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n°4 pour le budget général de la CCEMS.

11. DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n°2 pour le budget des zones économiques de la CCEMS.

12. DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET SPAC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n°2 pour le budget SPAC de la CCEMS.

13. ADMISSION EN NON VALEURS POUR LE SERVICE MULTI ACCUEIL

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en non-valeurs mentionnées dans l'état dressé le par le receveur communautaire pour le service multi-accueil pour un montant total de 64.67€.

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget communautaire 2016 chapitre 654 – pertes sur créances irrécouvrables.

14. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A COMPTE DU 1ER OCTOBRE 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1er octobre 2016, un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour une durée de un an soit jusqu'au 30 septembre 2017.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H10